



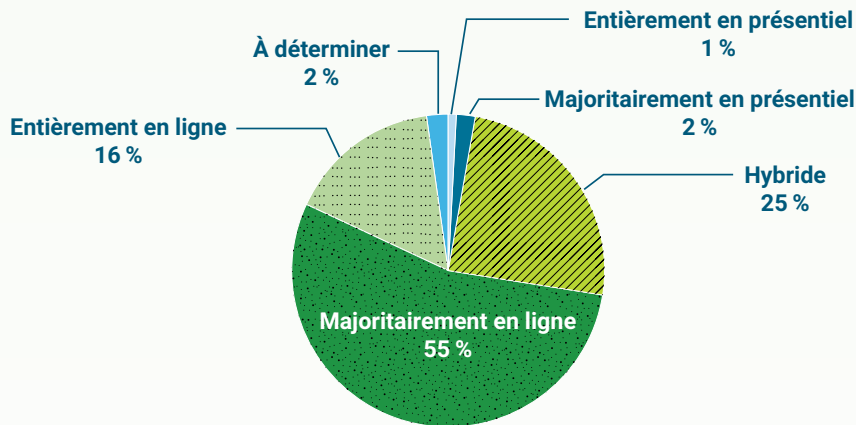
iStock.com / Wirachai

Les plans des universités et des collèges pour le semestre d'automne

L'ACPPU suit de près les plans des établissements pour l'organisation des cours pendant la pandémie. Nous avons compilé une base de données incluant les plans de reprise des cours de plus de 110 établissements, y compris le mode d'organisation choisi pour le semestre de l'automne 2020 et des liens vers le plan de santé et de sécurité de chaque établissement.

Peu d'universités et des collèges procéderont complètement en ligne cet automne.

Pourcentage des établissements postsecondaires selon le mode de réouverture



Pourcentage des établissements postsecondaires selon la province et le mode de réouverture

	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve
Entièrement en ligne	12 %	10 %	0 %	17 %	21 %	0 %	55 %	0 %	0 %	0 %
Majoritairement en ligne	62 %	67 %	75 %	67 %	55 %	57 %	9 %	50 %	40 %	50 %
Hybride	27 %	24 %	0 %	17 %	17 %	43 %	18 %	50 %	60 %	50 %
Majoritairement en présentiel	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	9 %	0 %	0 %	0 %
Entièrement en présentiel	0 %	0 %	25 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
À déterminer	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	9 %	0 %	0 %	0 %
Total global	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Liste de vérification pour évaluer les plans pour le semestre d'automne

La réouverture des campus soulève un certain nombre de préoccupations à la fois sur le plan académique, mais aussi en ce qui concerne la santé et la sécurité pour le personnel et pour les étudiants.

Le [gouvernement fédéral](#) et quelques gouvernements provinciaux ([Colombie-Britannique](#), [Alberta](#), [Ontario](#) et [Québec](#)) ont publié des documents d'orientation pour aider les établissements postsecondaires dans leurs plans de réouverture. Nous avons préparé une liste de vérification pour évaluer ces plans de réouverture à l'aune des recommandations des associations membres de l'ACPPU et des lignes directrices axées sur la santé publique.

Les associations de personnel académique devraient évaluer le plan de réouverture de leur établissement en examinant les éléments suivants :

Prise des décisions

- ✓ Les recommandations et les lignes directrices des autorités en matière de santé publique éclairent toutes les décisions sur le moment et la manière pour rouvrir les campus en toute sécurité.
- ✓ Les comités mixtes de santé et de sécurité ainsi que les associations de personnel et d'étudiants participent à la prise des décisions concernant la réouverture, les stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques et des dangers et les critères et les protocoles à suivre au cas où un membre du personnel ou du corps étudiant serait testé positif à la COVID-19 ou soupçonné d'être contaminé.
- ✓ Les comités mixtes de santé et de sécurité au travail ont consulté les spécialistes compétents et d'autres organes locaux ou provinciaux ayant les connaissances spécialisées requises en matière d'évaluation et de prévention des dangers. Ils ont également consulté l'ensemble des syndicats et des associations de campus à propos de préoccupations ou de dangers spécifiques à leur domaine ou à leurs méthodes de travail auxquels il faut répondre.
- ✓ Les calendriers de réouverture sont souples afin de veiller à ce que tous les dangers connus ou potentiels découlant de la fermeture des installations aient été identifiés et traités.
- ✓ Les décisions sur les questions académiques comme les méthodes pédagogiques et le mode d'enseignement sont prises par l'organe de gouvernance académique compétent.
- ✓ Les mesures de protection de la propriété intellectuelle contenues dans les conventions collectives ont été revues et renforcées, au besoin, afin de tenir compte de l'organisation asynchrone ou en ligne des cours.

Communication

- ✓ Les associations du personnel et des étudiants ainsi que les comités mixtes de santé et de sécurité participent à la planification de messages clairs, concis et concrets afin que toutes les personnes présentes sur le campus comprennent et respectent les lignes directrices et les conseils pertinents.

- ✓ Des plans de sécurité sont en place pour chaque campus ou bâtiment afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19, notamment des protocoles pour accéder aux bâtiments et aux installations.
- ✓ Des procédures d'orientation sont communiquées à tous les membres du personnel avant l'utilisation d'une salle.

Ressources supplémentaires

- ✓ De nouvelles ressources ont été allouées afin d'assurer la mise en œuvre rapide des lignes directrices en matière de santé publique, comme l'amélioration des systèmes de ventilation, l'agrandissement des salles de classe et la fourniture d'équipements de protection individuelle appropriés, notamment des [masques](#).
- ✓ Des ressources appropriées sont disponibles pour contribuer au bien-être et à la santé mentale des membres du corps étudiant et du personnel sur les campus et en dehors.
- ✓ Des mesures d'adaptation raisonnables sont prévues pour les membres du personnel qui présentent un risque élevé ou qui ont des responsabilités familiales les obligeant à rester en dehors des campus.
- ✓ Le personnel académique, et plus particulièrement le personnel académique contractuel, est dûment dédommagé pour le temps de préparation ou d'enseignement supplémentaire lié à la conception de cours à distance ou asynchrones.
- ✓ Des services d'entretien supplémentaires ont été mis en place et le recours à des sous-traitants est évité afin de maintenir leur qualité et de réduire la contamination par d'autres sites.

Mesures en matière de santé et de sécurité

Ces mesures viennent en complément de la promotion de pratiques personnelles et du nettoyage et de la désinfection des locaux.

Distanciation physique

- ✓ Les étudiants et les membres du personnel conservent une distance d'au moins deux mètres entre eux lors des réunions en personne.
- ✓ Le nombre d'étudiants dans les salles de classe ou d'examen est réduit.
- ✓ Les espaces extérieurs ont été adaptés afin de devenir des lieux d'enseignement et d'apprentissage.
- ✓ Le nombre de personnes présentes à tout moment sur le campus et dans les salles de classe ou de conférence a été limité en échelonnant les cours et en alternant les jours en présentiel pour les étudiants.

Utilisation des masques

- ✓ Les équipements de protection individuelle sont disponibles et leur port est exigé quand il n'est pas possible de respecter l'éloignement physique. Les masques non médicaux ou les couvre-visage en tissu doivent être constitués d'au moins deux couches de tissu à mailles serrées (comme le coton ou le lin).
- ✓ Il faut consulter régulièrement les exigences provinciales ou municipales relatives au port du masque étant donné que celles-ci sont mises à jour en fonction de l'évolution des recherches et des recommandations des spécialistes des maladies infectieuses.

Ingénierie

- ✓ La ventilation a été améliorée dans tout le campus.
- ✓ Des stations adéquates pour le lavage des mains et la désinfection sont fournies et dûment équipées sur place pour les membres du corps professoral, du personnel et du corps étudiant et elles sont bien visibles et faciles d'accès. Ces stations devraient être placées à chaque entrée d'un bâtiment, d'un département, d'une salle de classe, d'un laboratoire et de tout autre espace approprié dans lequel son utilisation est nécessaire.
- ✓ Des lignes directrices ont été élaborées et communiquées concernant le moment auquel les membres du corps professoral, du personnel et du corps étudiant devraient se laver les mains, notamment à leur arrivée sur le campus, avant et après les pauses, après avoir manipulé de l'argent liquide ou tout autre objet, avant et après avoir manipulé des outils et du matériel communs, etc.

Contrôles administratifs

- ✓ Le temps passé sur le campus est réduit au minimum, si une présence physique est requise.
- ✓ Des pratiques améliorées de nettoyage et de désinfection ont été mises en place pour tous les types de locaux (par exemple, les salles de conférence, les salles de classe, les toilettes), en mettant l'accent sur les surfaces fréquemment touchées (notamment les poignées de porte, les rampes, les sièges, les tables, les boutons d'ascenseur, le matériel commun). Les comités mixtes de santé et de sécurité au travail et les syndicats et les associations de campus devraient veiller à ce que le personnel chargé du nettoyage reçoive une formation appropriée, des équipements de protection individuelle et des fournitures afin d'accomplir son travail. Tout le personnel doit recevoir une formation, du matériel et des instructions sur qui est responsable de nettoyer quoi dans sa zone de travail pendant qu'il s'acquitte de ses tâches.
- ✓ Un calendrier a été établi pour l'utilisation des laboratoires, notamment en gardant les mêmes créneaux horaires individuels afin de réduire au minimum le nombre de contacts potentiels.
- ✓ La présence sur le campus est limitée à de petites classes et aux laboratoires ou aux travaux pratiques.
- ✓ Des cohortes ou des petits groupes ont été formés, notamment en conservant les mêmes personnes dans les groupes afin de réduire au minimum le nombre de contacts.
- ✓ Des politiques d'exclusion strictes sont en place pour les visiteurs et les membres du corps étudiant ou professoral et du personnel qui sont malades, tout en veillant à prendre soin des personnes placées en isolement et en évitant la stigmatisation ou la discrimination.
- ✓ Une procédure est en place pour isoler les visiteurs et les membres du personnel et du corps étudiant ou professoral qui tombent malades pendant qu'ils sont sur le campus.
- ✓ Un système sécuritaire et sécurisé d'enregistrement et d'inscription des visiteurs et des membres du corps étudiant ou professoral et du personnel qui accèdent à un bâtiment du campus pour des activités d'apprentissage ou de recherche a été mis en place afin de faciliter les enquêtes de santé publique sur les cas de COVID-19 et les contacts en cas d'exposition dans un bâtiment du campus.
- ✓ Des protocoles sont en place pour les recherches menées sur les animaux, le travail de terrain et les recherches sur les humains menées en personne et pour les communautés autochtones, qui sont à haut risque pour le virus et pour lesquelles les lignes directrices fédérales et provinciales prévoient peut-être des mesures urgentes et distinctes de santé publique.

